

Les solutions radicales du BTP

DÉCHETS Pour lutter contre les décharges sauvages et le non-contrôle des terres d'excavation, la fédération du BTP prône notamment une traçabilité des déchets

Olivier Bonnefon
o.bonnefon@sudouest.fr

Vendredi, les acteurs du dossier épineux de la gestion des déchets du BTP dans les Pyrénées-Atlantiques se sont retrouvés en sous-préfecture de Bayonne autour de la table, avec des représentants des collectivités basques, des administrations (DDTM, DREAL), du syndicat Bil ta Garbi ainsi que de la fédération départementale du BTP. Le président de cette dernière, Jean-Emmanuel Caro, ainsi que son vice-président Sébastien Labourdette (en charge des travaux publics), ont un catalogue de propositions à faire valoir. Mais auparavant, ils tiennent à « rappeler à l'opinion publique un certain nombre de vérités qui fâchent ».

« Nous sommes régulièrement pointés du doigt, traqués par les associations environnementales, les services de l'État (DDTM, DREAL) et même parfois poursuivis en justice en raison de dépôts de terre non homologués ou décharges sauvages, alors que les particuliers, les donneurs d'ordre et même les collectivités, ainsi que l'État, du fait de son incapacité à faire appliquer la loi, sont les principaux responsables de cette situation, notamment au Pays basque », souligne d'entrée Jean-Emmanuel Caro.

Les particuliers en cause

« Un rapport publié par l'Ademe, en février dernier, a montré ainsi que 33 % des déchets sauvages sont l'œuvre des habitants du territoire. Certes, il existe une poignée de contrevenants, au niveau des

entreprises de BTP traditionnelles. Mais les décharges illégales sont d'abord de la responsabilité des auto-entrepreneurs et du travail au noir, a souligné aussi très clairement ce rapport de l'Ademe », enchaîne Sébastien Labourdette.

« Un certain nombre de particularismes, propres aux Pyrénées-Atlantiques, en particulier sur le littoral, aggravent la situation », ajoute le vice-président de la fédération départementale du BTP. « De nombreux donneurs d'ordre et entreprises titulaires des marchés, ont pris la fâcheuse habitude, depuis de longues années, de sous-traiter ces prestations à des entreprises peu regardantes, basées en Espagne. Nous savons tous que ces dernières vont déverser ensuite ces déchets directement dans l'océan, que les courants nous ramènent », révèle Sébastien Labourdette.

Un « véritable scandale »

« Ce véritable scandale perdure, en raison de la position actuelle des élus locaux ou donneurs d'ordre qui oublient qu'aux yeux de la loi, les déchets et les terres d'excavation, appartiennent au maître d'ouvrage. En Béarn, des collectivités comme l'agglomération de Pau se sont engagées à veiller à la traçabilité de ces déchets, en contractualisant leur prise en charge, dès l'appel d'offres, dans des conventions ACOR. Il faudrait étendre ce dispositif. »

« Mais le problème au Pays basque, depuis quinze ans, est le déficit de solutions de stockage et de traitement. Ce déficit est évalué actuellement à 46 % de la production de déchets, soit environ



Sébastien Labourdette, vice-président départemental de la fédération du BTP, jette un pavé dans la mare. PHOTO DAVID LE DEODIC

100 000 tonnes par an qui se retrouvent sans solution de stockage légal. Le syndicat Bil ta Garbi, qui a repris la compétence, en est aujourd'hui à échafauder un maillage des solutions de stockage, mais sans aucune visibilité ou perspective efficiente », précise Sébastien Labourdette.

« Payer le juste prix »

« Il faudrait également que les maîtres d'ouvrage, acceptent de payer le juste prix du traitement et de l'enfouissement de ces déchets, 8 euros la tonne en moyenne. L'Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées préconise d'ailleurs la prise en compte des déchets inertes dans les marchés publics du BTP. Est-ce que l'acheteur public est prêt à majorer les coûts des chantiers ? En attendant, les collectivités continuent à bâtir sans se préoccuper de la

LE CHIFFRE

1,874 c'est le **gisement en million de tonnes de déchets du BTP dans le 64 en 2012. En 2022, ce tonnage passerait à 1,967 million et à 2,042 millions en 2028. 49 % de ces déchets étaient valorisés en 2012 (49 % en remblai en carrières, stockage, réemploi) alors que 41 % portaient pour une destination inconnue.**

contrainte de la gestion des terres d'excavation et en fermant les yeux sur le reste au nom de contraintes de coûts, à court terme », ajoute Jean-Emmanuel Caro.

Pour autant, la Fédération départementale du BTP a des solutions et préconisations pour lutter contre les dépôts sauvages.

« Certaines sont de bon sens, comme un réaménagement des horaires et des règles des déchetteries publiques qui se doivent d'accueillir les déchets des artisans et adapter les horaires et tarifications aux professionnels. Notre fédération milite également pour un maillage des centres de traitement des déchets du BTP davantage développé, constitué de centres publics et privés. »

Mais la solution la plus radicale actuellement, pour envoyer un signal fort, serait d'avoir le courage d'instaurer « la suspension de la délivrance de tout permis de construire pour les collectivités qui sont dans l'incapacité de fournir une solution d'enfouissement des terres d'excavation, concernant les projets sur leurs territoires », lance Jean-Emmanuel Caro. « Les élus en particulier du littoral, doivent arrêter de jouer les Tartuffes. »

« Une dizaine de sites correspondent »

PAYS BASQUE Présidente de Bil ta Garbi et déléguée communautaire à la transition écologique, Martine Bisauta précise les actions en cours sur le territoire

Au Pays basque, les élus plangent sur le dossier à l'échelle de l'agglomération des 158 communes. Martine Bisauta, en charge de ce dossier avec le syndicat Bil ta Garbi, rappelle que cette compétence « n'est déléguée à la CAPB que depuis le 1^{er} janvier 2018. Et je peux vous dire que depuis, nous ne sommes pas restés inertes ».

L'élue indique qu'un comité de pilotage a été créé regroupant les différents acteurs du dossier : État, Région, Département, CAPB, SCOT, Fédération du bâtiment, SAFER, syndicats agricoles, associations environnementales. « Nous avons voulu associer tous les acteurs à notre démarche, tout le monde suit

l'avancée des travaux, tout le monde est au courant », poursuit Martine Bisauta.

Une trentaine de sites ont été répertoriés au Pays basque correspondant aux critères d'accueil de ce type de décharges. « Il ne faut pas nier les tensions qui existent avec quelques communes ne voulant pas les accueillir, mais dans l'ensemble, cela se passe plutôt bien, souligne Martine Bisauta. Il n'y a aucun danger, mais des élus sont bloqués. Je retiens qu'il y a une prise de conscience collective du problème. »

Commandes publiques

Le comité de pilotage se réunira en janvier pour entrer dans le vif du su-

jet et retenir les dix premiers sites. Parallèlement, le syndicat Bil ta Garbi veille au cercle vertueux des commandes publiques. « Dans ces commandes, les collectivités doivent dire ce qu'elles vont faire des gravats et les inciter à trier leurs déchets. C'est un moyen de valoriser leurs actions et d'éviter les carrières sauvages. »

Au passage, Martine Bisauta conseille à la fédération du bâtiment du département d'engager « une mission de conciliation entre les différents propriétaires de carrières privées pour mutualiser et partager les sites aux normes avec ceux qui n'en ont pas ».

Recueilli par P. S.



La présidente de Bil ta Garbi, Martine Bisauta. ARCH. ÉMILIE DROUINAUD